Pour une gestion forestière durable des breilhs de l'Hers et du Douctouyre

Le Syndicat du Bassin du Grand Hers (SBGH) s'est intéressé aux breilhs de l'Hers et du Douctouyre, ces milieux alluviaux boisés bordant le cours d'eau ou occupant d'anciens bras morts. Un travail concerté entre les acteurs des mondes forestiers, naturalistes et hydrologiques a été mis en place pour envisager une gestion de ces espaces permettant d'en concilier les différents enjeux. Le programme est cofinancé par l'Agence et la région Occitanie dans le cadre de l'Appel à Projets « Valorisons et restaurons nos zones inondables ».

Le programme a été mis en place par le SBGH en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et l'Association des Naturalistes de l'Ariège.

Régulateur de crue et fixateur de berges

Un intérêt nouveau pour ces bois classés Natura 2000 ressort, actuellement, pour des raisons économiques. Une pression d'exploitation grandit, avec de possibles incidences sur les enjeux environnementaux et forestiers.



Hormis leur intérêt patrimonial, ces breilhs constituent également une unité fonctionnelle importante en lien direct avec la rivière. Situés dans le lit majeur du cours d'eau, leur rôle est important dans la régulation des crues en limitant leur vitesse, voire leur intensité. De même, grâce à leur système racinaire, ces forêts alluviales permettent de fixer les berges des cours d'eau. Enfin, l'ombrage apporté limite l'élévation de la température de l'eau : des fonctions d'autant plus importantes du fait du dérèglement climatique.

La gestion de ces milieux se doit d'être équilibrée selon les différents enjeux ce qui nécessite une analyse à une échelle supérieure que celle de la parcelle. Cette réflexion vise à localiser et planifier des interventions sylvicoles et entretiens adaptés au sein des boisements alluviaux du bassin versant.

Conseils pour mieux exploiter

Après une étude permettant de définir les enjeux forestiers, hydrologiques et environnementaux et d'établir des recommandations de gestion intégrées, localisées et adaptées en fonction du contexte, les partenaires du projet réalisent désormais des actions d'animation. Elles se déroulent en deux étapes : une phase de conseils individuels adressés directement aux propriétaires, concernant tant la gestion que les recommandations d'exploitation de leurs parcelles ; des propositions d'interventions sylvicoles, groupées le cas échéant, et accompagnées d'un suivi de chantier.